



SESSION
02/06/2025

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le 06 JUIN 2025
ID : 007-210703195-20250602-DELIB2025_067-DE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29
Présents : 22
Absents : 7
Votants : 26

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le deux juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du vingt-sept mai et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 25
Abstention : 1
Opposition :

Présents (22) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Quorum : 15

Excusés avec pouvoir (4) : M. Dersi (pouvoir à M. Peverelli), Mme Gaillard (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Valla (pouvoir à Mme Guillot), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absents (3) : Mme Keskin, Lorenzo, Michelin.

Secrétaire : M. Chezeau

Objet : Rénovation de l'ilot Marceau - vente de la maison située parcelle BD 376 sise 13 rue Monstilium (lot n°1 de l'Appel à Manifestations d'Intérêt) à M. Joffrey ALCARAZ

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) signé le 16 juillet 2020 et son avenant n°1 du 10 mars 2023 ;

Vu la convention pluriannuelle de renouvellement urbain sur le « Cœur de ville », signée le 18 décembre 2018 et ses avenants n°1 du 25 novembre 2021 et n°2 du 25 mai 2023 ;

Vu la convention opérationnelle « Marceau » signée le 24 octobre 2022 entre l'EPORA, la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et la Commune de Le Teil ;

Vu la délibération n°2024-046 du Conseil municipal en date du 8 avril 2024 portant approbation du programme de l'opération de rénovation de l'ilot Marceau, de son budget et de son plan de financement prévisionnel, de l'appel à manifestations d'intérêt, de son règlement, de la composition du jury de sélection et de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Ardèche Habitat ;

Vu la délibération n° 2004-106 du Conseil municipal en date du 25 novembre 2024 portant approbation de l'acquisition à l'EPORA de 6 maisons individuelles à réhabiliter de l'ilot Marceau faisant l'objet de l'Appel à Manifestations d'Intérêt ;

Considérant le Jury du 3 octobre 2024 et les lauréats identifiés en réponse à l'Appel à Manifestations d'Intérêt du projet de l'ilot Marceau lié à la cession de parcelles avec charge de réhabiliter le bâti ;

Considérant la lettre valant avis des domaines en date du 14 novembre 2024 référencée 2024-07319-82485 ;

Considérant le prix de cession identifié, pour un ménage aux revenus très modestes selon les plafonds de ressources ANAH, au sein de l'annexe livret de parcelle du règlement de l'Appel à Manifestations d'Intérêt du projet de l'ilot Marceau lié à la cession de parcelles avec charge de réhabiliter le bâti ;

Le Conseil Municipal,
Après en Avoir Délibéré,

DÉCIDE de céder le bien immobilier BD 376, 13 rue Monstilium à Le Teil au prix de 23 147 € à Monsieur ALCARAZ, Joffrey, Bernard, François ;

PRÉCISE que le lot 1 a vocation à être complété ultérieurement de la parcelle BD 909 sur laquelle sera érigée une terrasse, une fois que les travaux de démolition partielle conduits par l'EPORA auront été menés à terme.

DONNE POUVOIR à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à Monsieur Bernard NOEL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme et à Monsieur Alain MAZEYRAT, en sa qualité d'Adjoint à la reconstruction, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour extrait conforme

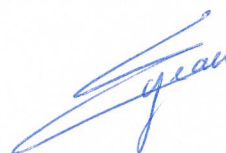
Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Aurélien CHEZEAU

